

PALATINE ABSOLUMENT

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE – A - STATUTAIRE

Présentation succincte :

- ▶ Code ISIN : **Part A : FR0007070982**
Part B : FR0010706952
- ▶ Dénomination : **PALATINE ABSOLUMENT**
- ▶ Forme juridique : **Fonds Commun de Placement de droit français**
- ▶ Société de gestion de portefeuille : **PALATINE ASSET MANAGEMENT**
- ▶ Délégué de la gestion comptable : **CACEIS FASTNET**
- ▶ Dépositaire : **CACEIS BANK**
- ▶ Prime broker : **néant**
- ▶ Commissaire aux comptes : **DELOITTE Marque Gendrot**
- ▶ Commercialisateurs : **Banque PALATINE / PALATINE ASSET MANAGEMENT**

Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ **Classification** : Diversifiés
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : Inférieur à 50% de l'actif net
- ▶ **Objectif de gestion** :
Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance à long terme supérieure à l'EONIA, grâce à une gestion discrétionnaire et une allocation dynamique d'actifs diversifiés composés d'actions, de titres de taux et d'OPCVM.
- ▶ **Indicateur de référence** :
L'indicateur de référence est l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average). Il correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié par la Fédération Bancaire Européenne. Les informations sur cet indice sont notamment disponibles sur le site internet de FININFO www.fininfo.com.

Le FCP n'est pas indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion.

► **Stratégie d'investissement :**

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs fondée sur une analyse approfondie des différentes classes d'actifs, dans un deuxième temps elle vise à investir dans la sélection la plus adéquate.

Le portefeuille pourra, en fonction des anticipations de la gestion sur l'évolution des marchés actions et de taux, être exposé selon les limites indiquées dans le tableau suivant :

Pondération des actifs	Exposition minimum	Exposition maximum
Placements actions	- 30%	50%
Placements taux (obligataires et monétaires)	0%	100%
	Fourchette de sensibilité : -8 / +8	

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, déterminants des marchés et facteurs techniques) de l'évolution des grandes classes d'actifs. Cette analyse permet la détermination des zones géographiques, du niveau d'investissement en actions, des niveaux de sensibilité et l'anticipation des évolutions des taux. La répartition des investissements par pays, les allocations entre actions et titres de taux et la pondération des grandes et petites capitalisations varient selon les choix discrétionnaires de la gestion suivant les opportunités qu'elle détecte et en fonction de ses anticipations.

Pour couvrir et/ou exposer le portefeuille, la gestion pourra intervenir sur les marchés financiers à terme et conditionnels réglementés et/ou organisés ou de gré à gré français et/ou étrangers. La gestion aura principalement recours à des opérations sur futures et options sur taux, sur actions, sur indices et sur devises, et des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises pour ajuster l'exposition du portefeuille, en substitution d'une détention directe de titres, ou en couverture des titres détenus. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité, comprise entre - 8 et + 8, et réaliser des ventes de futures sur indices actions dans la limite d'engagement de 30% de l'actif. Les engagements hors bilan du FCP sont limités à 100% de l'actif.

Les obligations, titres de créance et tout autre titre de dette auront une notation court terme égale ou supérieure à A2 et long terme à BBB lors de leur acquisition dans le portefeuille, par Standard and Poor's ou leurs équivalences chez d'autres agences de notation. La répartition entre dette publique et dette privée, la répartition des investissements par pays, en obligations convertibles à dominante taux mixtes et en titres non notés varient selon les choix discrétionnaires de la gestion, le risque de change n'étant pas systématiquement couvert. L'exposition au risque de change peut être supérieure à 10% de l'actif.

Le FCP pourra investir accessoirement en titres dits spéculatifs (obligations à haut rendement) procurant un rendement supérieur à celui de l'EONIA capitalisé et réaliser des opérations de prises en pension d'une durée inférieure à 3 mois avec révocation à tout moment.

Il pourra investir globalement jusqu'à 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM, gérés ou non par le prestataire ou une société liée, sans contrainte de classification :

- en OPCVM de droit français
- en OPCVM (dont les ETF) de droit étranger conformes à la directive européenne modifiée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que, à tout moment, le FCP ne soit pas investi sur les marchés les plus performants et que le gérant ne sélectionne pas les OPCVM les plus performants.

La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : le FCP peut, à tout moment, être exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels l'OPCVM peut être exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de taux : le FCP peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : le FCP peut être exposé au risque de change pour la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

► **Garantie ou protection :** néant.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Part A : Tous souscripteurs, souhaitant exposer son investissement aux marchés actions et de taux français et étrangers et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

Part B : Commercialisée par l'intermédiaire de distributeurs extérieurs au Groupe Banque Palatine, tous souscripteurs, souhaitant exposer son investissement aux marchés actions et de taux français et étrangers et supporter le profil de risque présenté par l'OPCVM.

Durée de placement recommandée : supérieure à 2 ans

Avertissement

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle, en fonction notamment de son patrimoine, de son horizon de placement et de son souhait ou de sa préférence à prendre ou non un risque financier. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

► **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc ...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Part A	Barème / Taux Part B
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	0,25 %	sous < 152.450 € : 1 % 152.450 <= sous < 762.245 € : 0,40 % sous >= 762.245 € : néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT	NEANT
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT	NEANT
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative * nombre de parts	NEANT	NEANT

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Part A	Taux Part B
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,70% TTC taux maximum	1,55% TTC taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	20% de la performance du FCP excédant 5% (1)	20% de la performance du FCP excédant 5% (1)
Prestataire percevant des commissions de mouvement : La société de gestion ou le dépositaire sont autorisés à percevoir des commissions de mouvements.	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,50% TTC	0 à 0,50% TTC

(1) La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et le taux fixe de 5% l'an, sur l'exercice comptable qui débute le lendemain du dernier jour de bourse du mois de mars de l'année N et s'achève le dernier jour de bourse du mois de mars de l'année N+1.

La performance du FCP est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative. Cette dernière inclut la capitalisation des revenus encaissés par le FCP.

- Si la performance du FCP est positive et supérieure à 5% l'an, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du FCP et 5% l'an.
- Si la performance du FCP est négative ou inférieure à 5% l'an, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si en cours d'exercice, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice, est positive et supérieure à 5% l'an, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une performance du FCP inférieure à 5% l'an entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice comptable que si, sur l'exercice, la performance du FCP est positive et supérieure à 5% l'an.

Au titre de l'exercice 2008/2009, le calcul de la part variable prend effet le 5 mai 2008 sans rétroactivité sur l'exercice en-cours. La perception de cette part variable n'interviendra que fin mars 2010.

Cette commission de surperformance sera directement imputée au compte de résultat du FCP.

Modalités de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Lorsque l'OPCVM procède à l'acquisition temporaire de titres, l'intégralité des revenus liés à cette opération est acquise à l'OPCVM, le cas échéant en cas de cession temporaire, l'intégralité de la rémunération sera payée par l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :

► **Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour à 12H00 chez CACEIS BANK. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour de centralisation.

Décimalisation : non.

► **Date de clôture de l'exercice:** le dernier jour d'ouverture de Bourse (à Paris) du mois de mars de chaque année.

► **Affectation du résultat :** Capitalisation totale des revenus pour les parts A et B.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Chaque jour d'ouverture de bourse (à Paris) à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** chez la société de gestion

► **Devise de libellé des parts ou actions :** EURO.

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 2/04/2002. Il a été créé le 30/04/2002.

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :
PALATINE ASSET MANAGEMENT 42, rue d'Anjou - 75008 PARIS
Tél. : 01.55.27.96.29

Date de publication du prospectus : 25/05/2010

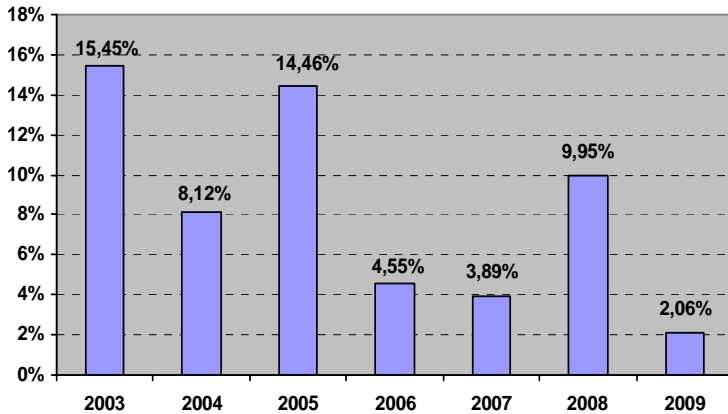
Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE - B - STATISTIQUE

Part A

Performances du FCP au 31/12/2009



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	2,06 %	5,23 %	6,88 %
EONIA	0,73 %	2,90 %	2,75 %

AVERTISSEMENT

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Date de création du FCP le 30/04/2002

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Part B

La part B a été créée le 11 février 2009.

Conformément à l'instruction AMF 2005-02 du 25/01/2005, la part B étant créée depuis moins d'un an au 31/12/2009, sa performance ne peut être affichée.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/03/2009 :

	Part A	Part B (*)
Frais de fonctionnement et de gestion	0.700 %	1.550 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0%	0%
Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des Coût liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement ✓ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur 		
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.642 %	0.395 %
Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> ✓ commission de surperformance ✓ commission de mouvement 	0.247% 0.395%	0.000% 0.395%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.342 %	1.945 %

(*) La part B a été créée le 11/02/2009. Les taux indiqués sont des taux annualisés.

Les frais de fonctionnement de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- ✓ des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- ✓ des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- ✓ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- ✓ des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/03/2009 :

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<i>Classes d'actifs</i>	<i>Transactions</i>
Actions	20,88 %